



**Ecole**  
**Notre Dame de Joie**

**Ecole**  
**Notre Dame de Joie**  
6 rue du Chêne  
56300 Pontivy  
Tél : 02 97 25 32 06  
Mobile : 06 67 19 32 06  
www.ecolendjpontivy.fr



## Sommaire :

**La vie de l'école**

**Les dates de la période**

**Le projet d'établissement**

**Le calendrier de l'année**

**Les projets d'année**

**Le règlement intérieur**

**Les tarifs et horaires**

**Souvenirs 2017/2018**

**Bonus**

## Le mot de l'équipe:

Chers parents,

Cette nouvelle année qui commence et c'est l'occasion pour nous d'accueillir 27 nouveaux élèves et avec eux, 17 familles. Nous sommes ravis qu'elles aient choisi notre école et qu'elles nous témoignent ainsi leur confiance.

Cette confiance, réciproque, est indispensable pour favoriser la réussite scolaire de vos enfants, de nos élèves.

Nous comptons donc sur chacun d'entre vous pour faire de cette école qu'elle reste ouverte, accueillante et chaleureuse. Nombreuses sont les instances, les associations, les manifestations où nous serons ravis d'échanger avec vous et où vous êtes tous les bienvenus !

En tout cas, en attendant de vous rencontrer, sachez que toute l'équipe est fin-prête pour cette rentrée et garde en tête cette charmante devise :

*« Les élèves ont des ailes,  
les enseignantes leur apprennent  
à voler ! »*

Bonne année scolaire 2018/2019 !

## La vie de l'école :

Cette année, nous accueillons 121 élèves pour la rentrée. Nos effectifs sont donc en légère hausse et nous tenons à tous vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez.

L'été a été (et une fois n'est pas coutume !) plutôt calme dans nos locaux : pas de travaux majeurs, si ce n'est la réalisation de quelques placards et l'installation d'un vidéoprojecteur interactif dans la classe des CE2-CM1.

En ce qui concerne l'équipe, je vous renvoie à l'info'parents n° 6 ainsi qu'à la circulaire de rentrée. A noter que ma décharge de direction sera toujours le lundi et la classe sera prise en main par Mélanie Dherbecourt.

En ce qui concerne les AVS, Guillaume Mandart nous quitte pour être à temps plein au Lycée St Ivy, mais nous avons eu la joie d'apprendre que Fabien Le Hingrat et Matthieu Corfa continuent de travailler dans notre école, pour cette année encore.

Cette info'parents est l'occasion de vous rappeler les modifications majeurs de notre organisation dans l'intérêt des élèves et pour leur bien-être :

- ◆ les horaires de cour seront les suivants : 8h30-12h15 puis 14h-16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (plus de classe les mercredis matins).
- ◆ nous finirons l'année le vendredi 27 juin et rattraperons les cours sur les mercredis suivants : 24/04, 29/05 et 12/06. La journée des assises (le 07/12) sera une journée ordinaire pour les enfants.
- ◆ Une « Papothèque » sera désormais ouverte plusieurs lundis dans l'annexe de la cantine, de 16h à 17h (dates affichées sur le tableau). Elle sera animée par un membre de l'APEL et un représentant du corps enseignant. Il s'agit d'un temps convivial et privilégié, autour d'un café, au cours duquel vous pourrez échanger quant au fonctionnement de l'école, poser vos questions quant à la lecture des documents, quant à la scolarité de vos enfants, rencontrer d'autres parents...
- ◆ La secrétaire-comptable sera désormais présente dans notre écoles les lundis après-midi selon le planning affiché à l'extérieur.

## LE PROJET DE VIE COLLECTIVE

C'est la dernière branche du projet d'établissement. C'est aussi une branche indispensable à l'harmonie de la vie en collectivité : il s'agit des parties « fonctionnement » et « règlement des élèves » dans le règlement 2018/2019.

### Les dates à retenir :

Vendredi 7/09 = célébration de rentrée à 15h.

Vendredi 14 septembre = réunion de rentrée 18h

Samedi 15/09 = pardon de Notre Dame de Joie

Mardi 25/09 = AG de l'APEL

Lundi 1/10 = photos individuelles

Dimanche 14/10 = vide-grenier

Vendredi 19/10 = \*matinées de l'international

\*vacances à 16h30

### Le projet d'établissement :

#### LE PROJET EDUCATIF

*Cf. règlement 2018/2019.*

#### LE PROJET PASTORAL

● Il s'agit pour nous d'aider chaque élève à mieux connaître Jésus Christ :

● Par des temps d'éveil à la foi et de catéchèse

● Par des propositions de célébrations et de temps forts

● Par des références à l'Evangile dans le vécu quotidien  
● Par une étroite collaboration avec la Paroisse

Depuis 5 ans déjà, les élèves de cycle 3 utilisent les référentiels « Anne et Léo » et « Nathanaël » pour enrichir leur culture chrétienne et pour éveiller leur foi. Et depuis l'année dernière, les CE1 bénéficient également d'un outil pour les accompagner : « Les aventures de Zou ». Cette année en plus, les CP et maternelles devraient pouvoir profiter d'un nouvel outil en adéquation avec ceux des autres niveaux.

#### LE PROJET PEDAGOGIQUE

*Cf. règlement 2018/2019*

#### LE PROJET IMMOBILIER

La 3<sup>e</sup> branche s'articule autour de l'entretien et l'amélioration des locaux pour que l'établissement soit toujours plus au service des élèves. Cette année l'école a subi un lifting pour répondre aux nouvelles normes de sécurité et apporter plus d'espace dans les classes. En outre les élèves bénéficient désormais de nouveaux jeux de cour (but et jeu à ressort). Et enfin l'AEP a fait poser un panneau signalétique, apportant de la visibilité à l'école.

### Le calendrier de l'année :

VACANCES	DU ...	AU ...
TOUSSAINT	vendredi 19 octobre après la classe	Lundi 5 novembre au matin
NOËL	vendredi 21 décembre après la classe	Lundi 7 janvier au matin
HIVER	Vendredi 8 février après la classe	lundi 25 février au matin
PRINTEMPS	vendredi 5 avril après la classe	lundi 23 avril au matin
VACANCES D'ÉTÉ	Vendredi 28 juin à 16h30	

+ 3 jours fériés et un pont : lundi 22 avril (Pâques), jeudi 30 et vendredi 31 mai (Ascension) et lundi 10 juin (Pentecôte)

#### Attention :

1) Pour réduire la dernière période initialement de 11 semaines consécutives, nous libérons la première semaine de juillet.

2) En contre-partie, afin de rentrer en conformité avec les instructions officielles, les élèves travailleront les mercredis 24 avril, 29 mai et 12 mai.

3) Par de journée libérée cette année pour les assises de l'enseignement catholique. Le vendredi 7 décembre sera donc une journée de classe ordinaire pour les élèves.

## Les projets d'année :

### Une école internationale :

Cette année encore, l'école reste tournée vers l'international. Les actions telles que les matinées de l'international, le séjour en Angleterre (pour les CM), le dispositif EMILE et les interventions de Miss Maryline vont se poursuivre. Mais en plus, cette année, notre action de solidarité sera destinée au Togo afin d'y favoriser la construction d'écoles, et nous allons réaliser un concert présentant diverses musiques du monde.

### L'équilibre alimentaire

Les élèves vont travailler sur la culture des aliments (création d'un potager), la découverte (ou redécouverte) des goûts (goûts naturels avec le potager, goûts mélangés avec un déjeuner au Lycée St Ivy et différents ateliers de cuisine), une sensibilisation à l'équilibre alimentaire (intervention de la So-dexo et de Sylvie Saint Jalmes).

### La Sécurité au quotidien

Nous allons également travailler à développer les bons réflexes dès le plus jeune âge afin d'éviter les dangers, de se mettre en sécurité et de secourir quelqu'un, et ce, dans la vie quotidienne réelle comme dans la vie virtuelle (réseaux sociaux).

### Et plein de micro-projets...

Des sorties à la journée, des ateliers médiathèques et ludothèques en maternelle, des rencontres intergénérationnelles, des animations à l'école....

## Points à rajouter au règlement :

- ◆ Désormais le prix de la sortie de fin d'année (15€) ainsi que du séjour de CM (400€) sera intégré dans les mensualités pour les familles qui auront choisi le prélèvement.
- ◆ Plusieurs d'entre vous ont choisi de ne pas souscrire à notre assurance : merci de nous transmettre une attestation individuelle accident et une responsabilité civile pour le 15 septembre au plus tard.
- ◆ Rappel : les prélèvements de cantine ne sont possibles que pour les enfants mangeant tous les jours à l'école.
- ◆ Les dossiers des aides financières pour la cantine sont à réaliser auprès de la mairie et sont à renouveler en décembre de chaque année.
- ◆ Les absences doivent être signalées par sms avant 10h. Passé cet horaire, les repas seront facturés et l'enfant ne sera pas réinscrit à la cantine le jour suivant.
- ◆ Les absences injustifiées sont toutes notées de nos registres d'appel qui sont contrôlés par l'inspection.

**Merci de votre compréhension et de votre collaboration. Nous restons à votre écoute si besoin.**

*Rappel des différents thèmes des articles du « Règlement des élèves » :*

**Article 1 :** le respect des autres.

**Article 2 :** l'écoute et l'expression.

**Article 3 :** les conditions de travail.

**Article 4 :** les responsabilités.

**Article 5 :** la sécurité.

**Article 6 :** le respect des locaux.

**Article 7 :** le respect du matériel.

**Article 8 :** l'assiduité.

**Article 9 :** l'entraide.

**Article 10 :** le partage de l'espace dans la cour

**Conséquences agréables et remédiations :  
cf. règlement des élèves**

## Les tarifs 2018/2019 et horaires :

**Scolarité : 63€ par trimestre Assurance : 6,70€**

**Forfait-projets : 15€ par trimestre**

**Sorties/séjours facultatifs\* : 15€ ou 400€**

*\*Voir conditions dans la circulaire de rentrée, partie « services et tarifs »*

10% de remise sur la rétribution par enfant sont attribués aux familles ayant 3 enfants scolarisés à Pontivy dans l'enseignement catholique, 20% pour 4 enfants...

### A savoir :

- tout trimestre\* commencé est dû intégralement.
- pour un enfant ne venant pas l'après-midi ou ne venant qu'1 jour sur 2, la moitié de la scolarité sera facturée.
  - pour un enfant venant 3 jours sur 4, la scolarité entière sera facturée.
- la scolarité n'est facturée qu'au premier jour d'école des enfants changeant d'établissement en cours d'année, et/ou à compter de la rentrée choisie parmi 5 propositions\*\* pour les nouveaux élèves de maternelle.

*\*1<sup>er</sup> trimestre = septembre, octobre, novembre, décembre*

*2<sup>e</sup> trimestre = janvier, février et mars; 3<sup>e</sup> trimestre = avril, mai et juin.*

*\*\*les dates de rentrée correspondent au retour de chaque vacance.*

**Cantine** : maternelle et primaire : **3,50 € le repas**  
familles de 3 enfants et plus : **3,30 € le repas**

**Garderie** : forfait de 2€ par heure

16H45 - 17H : **0,80 € (goûter compris)**

De 7h30 à 8h45 : **décompte au quart d'heure**

Après 17H : **décompte à la demi-heure**

Pour les familles de 3 enfants et plus dans l'école, l'heure sera facturée **1,80 €.**

*!! Les frais de garderie des enfants de moins de 6ans sont déductibles des impôts !!*

Horaires TPS—CM2	<u>rentrée</u>	<u>sortie</u>	<u>rentrée</u>	<u>sortie</u>
Lundi	8h30	12h15	14h	16h30
Mardi	8h30	12h15	14h	16h30
Jeudi	8h30	12h15	14h	16h30
Vendredi	8h30	12h15	14h	16h30

Une garderie gratuite est proposée sur les créneaux suivants :

- 8h15-8h30
- 12h15-12h30
- 13h45 -14h
- 16h30-16h45

## Souvenirs 2017/2018 :



## Bonus :



La maîtresse demande :  
- Quand dit-on chevaux ?  
- Quand il y a plusieurs chevaux, madame !